



Mauvaise information agent ??

Par **ARTLY**, le **10/10/2019** à **15:29**

Bonjour,

En septembre nous avons acquis un logement en passant par un agent immobilier. Ce logement est un appartement dans une ancienne maison. Deux autres appartements sont présents.

Pour accéder à notre logement, nous devons passer par une cours. Lors des visites un véhicule était stationné dans celle-ci.

Nous avons donc demandé à l'agent si il s'agissait d'une partie commune. Celui-ci nous a répondu par l'affirmative à plusieurs reprises. Et nous a dit que le voisin enlèverait sa voiture une fois la vente faite. A chaque visite nous avons eu cette version.

Lorsque nous avons voulu aménager, le voisin nous a appris qu'il s'agissait en fait d'une cour privée, (c'est un ancien garage qui est maintenant ouvert) dans laquelle nous avons seulement un droit de passage.

Il faut préciser que lorsque sa voiture est stationnée, nous pouvons à peine passer entre le mur et celui ci.

A la relecture du compromis de vente, il est mentionné que nous avons un droit de passage par ce garage.... hors c'est désormais une cours... Lors des visites ce garage n'a jamais été mentionné par l'agent...

Deplus, l'ensemble des appartements a été vendu par la même agence.... (dont le lot auquel appartient cette cours

Après prise de contact avec l'ancien propriétaire, ce dernier nous a confirmé qu'il s'agit d'une partie privée.

Que pouvons nous faire?

Merci pour votre lecture